

dés à Montréal, et je crois que cette disparité était due à un malentendu.

M. SINCLAIR (Guysborough): Mais ce que je prétends, c'est que les navires de l'Etat ont été utilisés au profit des raffineries de Montréal, et au détriment de celles de Saint-Jean et d'Halifax.

L'hon. M. BALLANTYNE: J'ai entendu M. Hanna déclarer qu'il était prêt à transporter le sucre à Halifax et à Saint-Jean au même taux que de Montréal à New-York.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le taux de la rive nord de Cuba à Halifax et à Saint-Jean devrait être moindre qu'à destination de Montréal, puisque la distance se trouve réduite de moitié. Ce qui n'empêche que le taux à destination d'Halifax et de Saint-Jean est de vingt cents plus élevé qu'à destination de Montréal, et cela est dû à l'intervention du Gouvernement. Je tiens de source autorisée que le Gouvernement s'est engagé à transporter 36,000 tonnes de sucre brut de la rive nord de Cuba à Montréal à 37 cents $\frac{1}{2}$ du cent livres. Si cela est exact, les raffineries d'Halifax et de Saint-Jean ne pourront faire concurrence à celles de Montréal. Je soutiens que le Gouvernement ne devrait pas employer des navires de l'Etat à favoriser les raffineries de Montréal au détriment de celles d'Halifax et de Saint-Jean. Si le ministre ne peut donner d'explications satisfaisantes là-dessus, le peuple des Provinces maritimes aura lieu de se plaindre.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je croyais m'être expliqué très clairement. Le Gouvernement n'a rien à faire en ce qui concerne l'exploitation des navires ou la fixation des taux. Le Gouvernement a précisément pris soin d'éviter de créer une situation comme celle que signale l'honorable député, et qui pourrait surgir si le Gouvernement exploitait lui-même les navires et fixait les taux. C'est M. Hanna qui porte l'entière responsabilité de l'exploitation des navires et de la fixation des taux. Le Gouvernement n'a pas transporté de sucre, n'a pas fixé de taux, et n'a rien eu à voir en tout cela. Si les faits sont tels que le dit l'honorable député, je suis sûr que le ministre des Chemins de fer se fera un devoir d'appeler l'attention de M. Hanna sur ce point. Mais je sais que le ministre et les autres membres du cabinet ne veulent pas s'immiscer dans l'administration de M. Hanna. Nous désirons lui laisser pleine liberté dans l'exploitation des navires, tout comme dans l'exploitation des chemins de fer. Mais, j'ai moi-même entendu M. Hanna déclarer qu'il était absolument prêt à

[L'hon. M. Maclean.]

transporter le sucre brut à Halifax et à Saint-Jean au même taux que celui dont bénéficient les raffineries de Montréal. M. Hanna ne demanderait pas mieux que de s'assurer une cargaison pour le voyage de retour, et le sucre est à peu près la seule cargaison qu'il puisse obtenir.

M. CAHILL: J'avais compris que ces navires que nous construisons étaient destinés à servir les intérêts du peuple canadien. Mais voici qu'on nous dit que ces navires sont confiés à M. Hanna pour qu'il les utilise comme bon lui semble, comme il lui plaît et non comme il plaît au peuple canadien. Je suis d'avis que nous pourrions fort bien biffer cet item de dix millions si le peuple n'en doit retirer aucun profit.

M. COPP: Je ne suis pas très satisfait de l'explication du ministre de la Marine. Il nous dit que l'administration des navires de l'Etat a été confiée à M. Hanna; je suppose qu'il veut dire qu'elle a été confiée au conseil des directeurs des chemins de fer nationaux canadiens, non à M. Hanna personnellement.

L'hon. M. REID: Le conseil des directeurs dont M. Hanna est le président.

M. COPP: C'est ce que j'ai compris. Le ministre de la Marine dit que le Gouvernement n'a pas la juridiction des tarifs; que tout est laissé à M. Hanna; que le Gouvernement ne veut pas intervenir au sujet des navires pas plus que dans l'exploitation des chemins de fer.

Le ministre des Chemins de fer nous a dit, l'autre soir, que lorsqu'il y avait des plaintes au sujet des tarifs de chemins de fer les intéressés pouvaient en appeler au président des chemins de fer nationaux canadiens, et que s'ils n'étaient pas satisfaits de sa décision, ils pouvaient faire un nouvel appel au Gouverneur en conseil qui étudierait l'affaire et se prononcerait dans l'intérêt public. Si c'est le cas pour les chemins de fer nationaux canadiens, ce devrait certainement l'être pour les navires construits par le gouvernement du Canada et exploités par la compagnie des chemins de fer nationaux canadiens.

L'hon. M. REID: Ces navires de l'Etat ont été confiés à la compagnie dont M. Hanna est président. En vertu de notre nouvelle loi des chemins de fer, les chemins de fer nationaux canadiens sont placés sous la direction de la commission des chemins de fer comme pour tout autre chemin de fer et nous avons droit d'appel dans tous ces cas comme l'a tout autre chemin de fer. Quelques-uns de nos navires peuvent être